

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le mardi 7 août 2018, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175, route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Raymond Morin, maire  
    Madame Louise Charlebois, conseillère siège no.1  
    Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2  
    Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3  
    Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4  
    Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5  
    Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST PRÉSENT :                    Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et  
    secrétaire-trésorier en tant que secrétaire d'assemblée.

EST AUSSI PRÉSENTE :            Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 19h30.

**Dépôt et présentation des états financiers 2017**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers 2017, tel que requis par l'article 176.1 du Code municipal du Québec. Mme Marie-Claude Grondin, CPA, CA, représentante de la firme Langevin Grondin CPA INC. auditeurs indépendants de la municipalité, présente les états financiers 2017.

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9889**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER**                    l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9890**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9891**

**ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés au 7 août 2018 totalise 650 953.49\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer :	74 545.74\$
Comptes payés :	537 590.32\$
Salaires :	38 817.43\$
Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires	
- employés :	1 538.81\$
- élus :	53.91\$
Chèque ou prélèvement annulé :	aucun

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'ADOPTER** la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9892**

**SUBVENTIONS DEMANDÉES – ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

**CONSIDÉRANT QUE** différents organismes sans but lucratif demandent à la municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'AUTORISER** le versement des subventions suivantes:

- Fondation santé Vallée-de-la-Gatineau et Centre d'interprétation de la protection de la forêt	200\$
---	-------

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9893**

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 688 800\$ qui sera réalisé le 14 août 2018**

**CONSIDÉRANT QUE,** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Délégation souhaite emprunter par billets pour un montant total de 688 800\$ qui sera réalisé le 14 août 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
538-TRA-2017	78 739\$
539-TRA-2016	333 047\$
539-TRA-2016	111 016\$
548-TRA-2017	82 999\$
548-TRA-2017	82 999\$

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence :

**CONSIDÉRANT QUE,** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 538-TRA-2017, 539-TRA-2016 et 548-TRA-2017, la Municipalité de Délage souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 août 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 février et le 14 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	59 200\$	
2020.	60 800\$	
2021.	62 900\$	
2022.	65 300\$	
2023.	67 300\$	(à payer en 2023)
2023.	373 300\$	(à renouveler)

**QUE,** en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 538-TRA-2017, 539-TRA-2016 et 548-TRA-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 août 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### ADOPTÉE

#### RÉSOLUTION 2018-08-CMD9894

#### **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 688 800\$**

#### **Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	7 août 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois

Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9457 %
Montant :	688 800\$	Date d'émission :	14 août 2018

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Délage a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 août 2018, au montant de 688 800\$;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

59 200\$	2,30000 %	2019
60 800\$	2,60000 %	2020
62 900\$	2,80000 \$	2021
65 300\$	2,90000%	2022
440 600\$	3,00000 %	2023

Prix : 98,37100 Coût réel : 3.37411%

2. BANQUE ROYALE DU CANADA

59 200\$	3,52000 %	2019
60 800\$	3,52000 %	2020
62 900\$	3,52000 %	2021
65 300\$	3,52000 %	2022
440 600\$	3,52000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,52000 %

3. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE GATINEAU

59 200\$	3,77000 %	2019
60 800\$	3,77000 %	2020
62 900\$	3,77000 %	2021
65 300\$	3,77000 %	2022
440 600\$	3,77000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,77000 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

- QUE** la Municipalité de Délégation accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 août 2018 au montant de 688 800\$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 538-TRA-2017, 539-TRA-2016 et 548-TRA-2017. Ces billets sont émis au prix de 98,37100 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9895**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA LIGNE DE TRANSMISSION PAUGAN-MANIWAKI**

- CONSIDÉRANT QUE** des servitudes doivent être accordées à Hydro-Québec pour ses infrastructures aux croisements des routes municipales pour la ligne de transmission Paugan / Maniwaki;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a signé une option de servitude le 12 janvier 2018 afin qu'Hydro-Québec puisse entretenir, remplacer et réparer la ligne de transport d'énergie électrique;
- CONSIDÉRANT QU'** il est établi à l'option de servitude que la Municipalité s'engage dès que la demande lui sera faite à signer un acte de servitude en faveur de Hydro-Québec, tel que plus amplement détaillé au projet de servitude préparé par Me Daphné Langevin, notaire et présenté au conseil;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de nommer une personne autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents présentés afin de représenter ladite Municipalité dans ce dossier;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- D'AUTORISER** Monsieur le maire Raymond Morin à signer, pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude, ainsi que tout document approprié et nécessaire présentés par Me Daphné Langevin, notaire, afin de respecter les engagements mentionnés à l'option de servitude pour l'entretien, le remplacement et la réparation de la ligne de transport d'énergie électrique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9896**

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL LE PREMIER LUNDI D'AOÛT**

- CONSIDÉRANT QUE** lors de la dernière négociation de la convention collective, un jour férié a été accordé aux employés syndiqués;

**CONSIDÉRANT QUE** ce jour férié ne fait pas partie de la Politique sur les conditions de travail du personnel-cadre de la Municipalité de Délage;

**CONSIDÉRANT QUE** ce jour férié a été accordé au personnel syndiqué et que le conseil désire accorder ce même jour férié au personnel-cadre;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

**DE FERMER** le bureau municipal le premier lundi d'août tant que ce jour férié sera dans la liste des jours fériés de la convention collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2018-08-CMD9897**

#### **DEMANDE D'EXTENSION D'UNE DATE D'EXPIRATION DU DÉLAI D'UN AVIS DE CORRECTION DE LA CNESST**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu un avis de correction de la CNESST indiquant une dérogation à la LSST / 51(5) au rapport no RAP1231906 au point 10;

**CONSIDÉRANT QUE** la CNESST accorde un délai à la municipalité pour se conformer à la Loi, mais que ce délai n'est pas assez long pour faire une vérification de la Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail par un avocat;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

**DE DEMANDER** une extension de la date d'expiration du délai de l'avis 10 du rapport no RAP1231906 de la CNESST au 15 septembre afin qu'une vérification de la Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail puisse être réalisée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

### ***TRANSPORT ET VOIRIE***

#### **RÉSOLUTION 2018-08-CMD9898**

#### **MTMDET – APPUI À UNE DEMANDE D'ENLEVER DES PANNEAUX DE STATIONNEMENT INTERDIT SUR LE BOULEVARD DÉLÉAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent apporter leur appui à la propriétaire du commerce Chez Anne et Dan situé sur le boulevard Délage et contribuable de la municipalité dans une demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

**CONSIDÉRANT QUE** le stationnement est interdit par le MTMDET sur les accotements du boulevard Délage et de ce fait nuit à l'achalandage du commerce puisque les passants ne peuvent y stationner leur véhicule (camion et véhicule récréatif);

**CONSIDÉRANT QU'** il serait plus raisonnable d'enlever certains de ses panneaux pour laisser une possibilité de stationnement sur l'accotement du boulevard Déléage aux propriétaires de véhicule désirant s'arrêter au Casse-Croute Chez Anne & Dan;

Ou du moins la possibilité de s'arrêter durant un temps limité ou encore de laisser un côté du boulevard sans interdiction de stationnement;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'APPUYER** la propriétaire du Casse-Croute Chez Anne et Dan et de faire une demande au MTMDET afin d'obtenir la possibilité d'enlever des panneaux indiquant que le stationnement est interdit devant son commerce ou du moins de permettre le stationnement pendant un certain temps ou sur un côté du boulevard Déléage.

**DE REMETTRE** une copie de cette résolution à Mme Anne Potvin, propriétaire du Casse-Croute Chez Anne et Dan.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2018-08-CMD9899**

#### **MTMDET – DEMANDE DE REMPLISSAGE DU FOSSÉ DEVANT LE 240 BOULEVARD DÉLÉAGE**

**CONSIDÉRANT QU'** il est présentement interdit de stationner sur l'accotement du boulevard Déléage devant le 240 boulevard Déléage;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du commerce Chez Anne et Dan demande l'aide de la municipalité afin de trouver une solution à ce problème qui cause une diminution de l'achalandage de son commerce;

**CONSIDÉRANT QUE** remplir les fossés devant ce commerce constituerait une solution pour agrandir le stationnement et accueillir les passants qui ne peuvent stationner sur l'accotement du boulevard puisqu'il est présentement interdit de le faire;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**DE DEMANDER** au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de remplir les fossés devant le 240 boulevard Déléage afin que le Casse-Croute Chez Anne et Dan puisse accueillir sans problème les clients désirant s'arrêter chez eux.

**DE REMETTRE** une copie de cette résolution à Mme Anne Potvin, propriétaire du Casse-Croute Chez Anne et Dan.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9900**

**MTMDET – DEMANDE D'ÉLARGIR LE BOULEVARD DÉLÉAGE DU CHEMIN RIVIÈRE-GATINEAU  
NORD AU PONT DE LA RIVIÈRE GATINEAU (ROUTE VERTE)**

**CONSIDÉRANT QUE** le boulevard Déléage entre le chemin de la Rivière-Gatineau nord et le pont de la Rivière Gatineau n'est pas sécuritaire pour les piétons et les cyclistes désirant se rendre à Maniwaki;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau de la Route Verte est projeté sur le chemin de la Rivière-Gatineau nord ou dans le secteur;

**CONSIDÉRANT QU'** il serait possible d'élargir le boulevard Déléage afin d'y construire un prolongement de la Route Verte et de ce fait de rendre l'accotement plus sécuritaire pour les piétons et les cyclistes qui désirent poursuivre leur route vers Maniwaki;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**DE DEMANDER** au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) d'élargir le boulevard Déléage du chemin de la Rivière-Gatineau nord vers le pont de la Rivière Gatineau afin d'y aménager une piste cyclable qui pourrait être reliée à la Route Verte.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9901**

**ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2018-06-CMD9860 concernant une recherche pour l'achat ou la location de camionnettes au meilleur prix possible et d'en faire la recommandation au comité de voirie.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie a fait l'analyse et que l'achat d'une camionnette usagé était plus avantageux que la location d'une camionnette neuve;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie recommande au conseil de faire l'achat d'une camionnette usagée, soit une Chevrolet Sylverado 2009 au prix de 11 500\$ plus la taxe applicable pour le service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'ACHETER** une camionnette Chevrolet Sylverado 2009 au montant de 11 500\$ plus la taxe applicable et les frais d'immatriculation à même le budget courant et suivant la recommandation du comité de voirie.

**Vote en défaveur de la proposition :** Monsieur le conseiller Denis Brazeau

Cette proposition est adoptée à la majorité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9902**

**ACHAT D'UN DÉCHIQUETEUR POUR LES BRANCHES**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2018-06-CMD9859 mandatait le directeur des travaux publics à faire une recherche de prix pour l'achat d'un déchiqueteur de branches et de faire une recommandation au comité de voirie.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie a fait l'analyse de la recommandation sur la recherche de prix pour l'achat d'un déchiqueteur de branches;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie recommande au conseil de faire l'achat d'un déchiqueteur de branches, modèle WC88 Woodland Mills, au montant de 3 777\$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'ACHETER** un déchiqueteur de branches, modèle WC88 Woodland Mills, au montant de 3 777\$ plus les taxes applicables à même le budget courant et suivant la recommandation du comité de voirie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9903**

**ACHAT DE 2 LUMIÈRES DE SIGNALISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2018-06-CMD9861 mandatait le directeur des travaux publics à faire une recherche de prix pour trouver des lumières de signalisation au meilleur prix possible et de faire une recommandation au comité de voirie.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie a fait l'analyse de la recherche de prix pour l'achat de 2 lumières de signalisation pour le service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie recommande au conseil de faire l'achat de 2 lumières de signalisation, modèle TLG-1408-FR de Ver-Mac inc. au montant de 9 485.44\$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'ACHETER** deux lumières de signalisation, modèle TLG-1408-FR de Ver-Mac inc. au montant de 9 485.44\$ taxes incluses à même le budget courant et suivant la recommandation du comité de voirie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9904**

**ACHAT D'UN RÉSERVOIR D'EAU POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2018-06-CMD9862 concernant l'achat d'un réservoir d'eau usagé au meilleur prix possible et de faire une recommandation au comité de voirie.

- CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie a fait l'analyse de la recherche de prix pour l'achat d'un réservoir d'eau usagé pour le service des travaux publics;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie recommande au conseil de faire l'achat d'un réservoir d'eau usagé de 9247-9500 Québec Inc. au montant de 1 500\$ plus les taxes;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- D'ACHETER** un réservoir d'eau de 9247-9500 Québec Inc. au montant de 1 500\$ plus les taxes à même le budget courant et suivant la recommandation du comité de voirie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2018-08-CMD9905**

#### **MTMDET – DEMANDE DE REFAIRE LES ACCOTEMENTS SUR LE CHEMIN STE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU DE L'INTERSECTION DES 4-FOURCHES AU 89 CHEMIN STE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU**

- CONSIDÉRANT QUE** les accotements sur le chemin Ste-Thérèse-de-la-Gatineau à partir de l'intersection des 4-Fourches jusqu'au numéro civique 89 de ce même chemin sont inadéquats ou insuffisants;
- CONSIDÉRANT QUE** ces accotements sont inadéquats ou insuffisants et représentent un danger pour la sécurité des usagers de cette route puisqu'il est dangereux de s'y arrêter;
- CONSIDÉRANT QUE** des cyclistes empruntent cette route et ne peuvent avoir accès à des accotements sécuritaires;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE DEMANDER** au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de refaire les accotements, et ce de façon sécuritaire, sur le chemin Ste-Thérèse-de-la-Gatineau jusqu'au numéro civique 89.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2018-08-CMD9906**

#### **DEMANDE DE LOCATION DE LA REMORQUE POUR L'ASPHALTE FROID**

- CONSIDÉRANT QU'** une entreprise a demandé de louer la remorque pour l'asphalte froid appartenant à la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ne désirent pas faire la location ou le prêt de cet appareil à aucune entreprise ou autre;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**DE REFUSER** de louer ou prêter la remorque pour l'asphalte froid à aucune entreprise ou autre et à aucun prix.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2018-08-CMD9907**

#### **MTMDET – DEMANDE DE RALLONGER LE PONCEAU DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA FERME-JOSEPH ET DE LA ROUTE 107 DE 12 PIEDS POUR FACILITER LE VIRAGE DES CAMIONS SEMI-REMORQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ponceau à l'intersection du chemin de la Ferme-Joseph et de la Route 107 n'est pas assez long pour permettre un virage sécuritaire sur le chemin de la Ferme-Joseph par des véhicules tels que les camions semi-remorques;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent faire une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin que ce ponceau soit rallongé de 12 pieds afin de rendre l'intersection plus sécuritaire pour les véhicules qui sont trop longs pour l'intersection existante;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**DE DEMANDER** au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) d'allonger le ponceau à l'intersection du chemin de la Ferme-Joseph et de la route 107 de 12 pieds afin de faciliter le virage des camions semi-remorque.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2018-08-CMD9908**

#### **MTMDET – DEMANDE DE RENCONTRE AVEC M. JACQUES HENRY, DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** des routes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) traversent la municipalité de Déléage;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont beaucoup de questions et d'inquiétudes vis-à-vis les réfections à faire sur les routes qui traversent la municipalité et particulièrement l'intersection de la route 107 et du chemin de la Ferme-Joseph ainsi que le carrefour connue sous l'appellation 4-Fourches à Déléage;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil aimeraient avoir un entretien avec le directeur général pour l'Outaouais, M. Jacques Henry;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**DE DEMANDER** une rencontre avec M. Jacques Henry, directeur général pour l'Outaouais, soit à nos bureaux ou à vos locaux de Gatineau afin de discuter des divers sujets qui préoccupent les conseillers de Délégation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9909**

**METTRE FIN À LA PROBATION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie recommande au conseil de mettre fin à la probation du directeur des travaux publics;

**Le vote est demandé sur cette proposition :**

**Vote en défaveur de la proposition :** Madame la conseillère Louise Charlebois  
Monsieur le conseiller Denis Brazeau  
Madame la conseillère Michelle Briand

**Vote en faveur de la proposition :** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette  
Monsieur le conseiller Michel Guy  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin  
Monsieur le maire Raymond Morin

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**DE METTRE** fin à la probation du directeur des travaux publics en date du 3 août 2018 suivant la recommandation du comité de voirie.

Madame la conseillère Louise Charlebois demande qu'il soit inscrit au procès-verbal qu'elle vote contre la proposition considérant le manque d'information pour prendre une décision éclairée.

Cette proposition est adoptée à la majorité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9910**

**ACHAT DE 5 000 TONNES D'ASPHALTE RECYCLÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a besoin d'asphalte recyclé pour la réparation de ses routes;

**CONSIDÉRANT QUE** Michel Lacroix Construction Inc. peut nous fournir 5 000 tonnes d'asphalte recyclées au montant de 12\$ la tonne livrée;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire recevoir le lot de 5 000 tonnes par lot de 1 000 tonnes à la fois;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'ACHETER** 5 000 milles tonnes d'asphalte recyclé de Michel Lacroix Construction Inc. au montant de 12\$ la tonne livrée, par lot de 1 000 tonnes à la fois, à même le budget courant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT***

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9911**

**ENTENTE POUR LA CAPTURE DE CASTORS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire préserver ses chemins municipaux des dommages que peuvent causer les castors;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Mario Lacourcière a été nommé par la municipalité pour capturer et éliminer les castors et que cette activité est faite en dehors de ses heures de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité entraîne des frais tels que du déplacement et du temps;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**DE CONCLURE** l'entente suivante pour la capture et l'élimination de castors avec M. Mario Lacourcière :

- pour chaque castor éliminé (sur présentation de la queue) 30\$
- pour le déplacement avec son véhicule personnel 0.52\$/km

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***SANTÉ ET BIEN-ÊTRE***

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9912**

**CAMPAGNE ÉQUITÉ OUTAOUAIS – INVESTISSEMENT PUBLIC ÉQUITABLE EN SANTÉ, EN ÉDUCATION ET EN JUSTICE SOCIALE**

**CONSIDÉRANT QUE** les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice sociale sont tous sous-financés au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** L'Outaouais souffre doublement de ce sous-financement chronique par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu'elle n'obtient pas sa part en ce qui concerne la répartition des fonds publics per capita, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé, et le manque d'infrastructure et d'équipement, ce qui provoque entre autres des dépenses énormes pour les soins prodigués en Ontario;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Outaouais souffre d'un manque de programmes collégiaux et de baccalauréat, ce qui force une partie importante de notre jeunesse à aller étudier à l'extérieur de notre région et à s'exiler définitivement;

- CONSIDÉRANT QUE** le financement de nos organisations communautaires est gelé depuis des années, et que par conséquent les besoins en services sociaux de notre population défavorisée sont négligés par faute de moyens;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- D’APPUYER** la campagne d’Équité Outaouais et demande au gouvernement du Québec :
- Une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec.
  - Une augmentation significative des programmes collégiaux et de baccalauréat pour combler le manque de programmes qui obligent nos jeunes à s’exiler.
  - Une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d’entraide et de justice sociale.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT***

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9913**

**FINALISATION DES TRAVAUX POUR L’ACCÈS PUBLIC AU LAC 31-MILLES**

- CONSIDÉRANT QU,** il reste des travaux à finaliser pour que l’accès public au lac des 31-Milles soit conforme aux exigences de différents ministères, soit : des Forêts, de la Faune et des Parcs, des Ressources naturelles et du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- CONSIDÉRANT QUE** ces travaux doivent être faits avant le 30 septembre, date limite pour des travaux effectués dans la rive et le littoral;
- CONSIDÉRANT QUE** le financement de ces travaux sera fait par le biais du surplus accumulé;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE FINALISER** les travaux à effectuer pour rendre conforme l’accès public au lac des 31 Milles aux exigences des ministères des Forêts, de la Faune et des Parcs, des Ressources naturelles et du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de financer ces travaux à même le surplus accumulé.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9914**

**NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** Il est prévu au règlement 530-URB-2015 de nommer par résolution, et suite à la recommandation du CCU, un président et un vice-président pour le CCU;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant leur nomination les membres du CCU doivent choisir parmi eux un président et un vice-président;

Considérant que le CCU recommande au conseil de nommer Mme Anne Potvin, à titre de présidente et M. Pierre Croteau, à titre de vice-président du CCU pour l'année 2018.

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**DE NOMMER** suite à la recommandation des membres du CCU Mme Anne Potvin, présidente et M. Pierre Croteau, vice-président du CCU pour l'année 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9915**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE NOMBRE D'UNITÉS ANIMAL**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 10, chemin France-Jetté a été dûment remplie, les frais reliés acquittés et déposée au bureau municipal par M. Bertrand Richard;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande concerne l'augmentation du nombre d'unités animales permise de 1 unité à 3 unités sur la propriété située au 10, chemin Franc-Jetté, Déléage;

**CONSIDÉRANT QUE** les installations devront respecter les dispositions relatives aux fermettes dans le règlement de zonage numéro 354;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage F7 (agro-forestière) est autorisé dans la zone F132 où est située la propriété du demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier a été transféré au CCU pour étude;

**CONSIDÉRANT QU'** un préjudice sérieux est causé au demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne doit causer aucun préjudice à la jouissance du droit de propriété du terrain voisin connu sous le 9, chemin France-Jetté, Déléage;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été exécutés de bonne foi par le demandeur et qu'un permis municipal a été demandé avant l'implantation de la fermette;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU ont procédé à un vote et que la demande a été acceptée à l'unanimité;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter le nombre d'unités animales permises de 1 unité à 3 unités.

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter le nombre d'unités animales permises de 1 unité à 3 unités selon la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2018-08-CMD9916**

#### **FORMATION D'UN COMITÉ D'EMBAUCHE POUR LA DOTATION DU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'inspecteur municipal a été affiché et que la municipalité a reçu plusieurs candidatures pour ce poste;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'étudier les candidatures reçues afin de déterminer les candidats potentiels ayant les exigences requises pour combler ce poste;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :

**DE FORMER** un comité d'embauche pour la dotation du poste d'inspecteur municipal. Le comité sera formé de Monsieur le maire Raymond Morin, Madame la conseillère Michelle Briand, Madame la conseillère Louise Charlebois et du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Henri-Claude Gagnon.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2018-08-CMD9917**

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 354-71-1**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Délégé a adopté le règlement de zonage no 354;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Délégé est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 354 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette Loi ;

**CONSIDÉRANT QU'** un règlement de zonage, règlement numéro 354, est en vigueur sur le territoire de la municipalité depuis le 23 novembre 1994, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a adopté le règlement numéro 2017-317 modifiant le règlement numéro 87-43 édictant le schéma d'aménagement;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Délage a dû revoir la plaine inondable d'une partie de la rivière Gatineau;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a émis certaines conditions pour atteindre la conformité du règlement 354-71 par la résolution numéro 2018-R-AG246 ;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 354 de la municipalité de Délage, afin de réintégrer une partie de la plaine inondable n'ayant pas fait l'objet d'une révision ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce règlement ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire (plaines inondables);
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du règlement no 354-71-1 a dument été donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin à la séance ordinaire du 3 juillet 2018 ;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :
- D'ADOPTER** le projet de règlement 354-71-1, modifiant le règlement sur le zonage no 354 concernant les plaines inondables.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

## ***LOISIRS ET CULTURE***

### **RÉSOLUTION 2018-08-CMD9918** **FESTIVAL D'AUTOMNE**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité organise un Festival d'automne les 8 et 9 septembre 2018 et qu'il s'agit d'une première expérience;
- CONSIDÉRANT QU'** il est imprévisible de savoir si ce premier festival sera autofinancer ou non puisque nous ne pouvons anticiper le nombre de participants;
- CONSIDÉRANT QU'** il s'agit d'une première expérience d'organisation d'un évènement de cette envergure pour la municipalité et que les membres du conseil désirent tenter cette première expérience;
- CONSIDÉRANT QU'** il est possible que les revenus tirés du Festival d'automne ne couvrent pas les dépenses d'organisation;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

**D'ABSORBER** le manque à gagner dans l'éventualité que le Festival d'automne ne fasse pas ses frais, et ce, à même le surplus accumulé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9919**

**ACHAT DE TERRE POUR LE TERRAIN DE SOCCER AU PARC MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'ajouter de la terre sur les terrains de soccer du parc municipal afin de le rendre conforme aux normes établies pour la pratique de ce sport;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Ma-Mi Construction est en mesure de fournir de la terre à la municipalité pour un montant de 100\$ du voyage;

**CONSIDÉRANT QUE** ce prix est très raisonnable pour de la terre et que la municipalité désire obtenir le nombre de voyage nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'ACHETER** le nombre de voyage de terre nécessaires à 100\$ du voyage pour réaménager les terrains de soccer au parc municipal, et ce, à même le surplus accumulé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le suivi de la période de questions de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 2018-08-CMD9920**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy de lever la présente séance ordinaire à 20h15.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je soussigné Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.*

---

Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2018-08-CMD9891, 9892, 9894, 9911, 9913, 9918, 9919.

*Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

---

Raymond Morin  
Maire

---

Henri-Claude Gagnon  
Directeur général et secrétaire-trésorier